

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille onze, le quinze septembre, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, convoqué le six septembre 2011, s'est réuni à BAIN DE BRETAGNE, sous la présidence de M. MELLET.

ETAIENT PRESENTS

. les délégués titulaires

MM. THEBAULT, BERTAU, JOUADE, HILLIGOT, RENAULT (présent jusqu'au 3ème point de l'ordre du jour), LECLERC, GENDROT, PEUVREL, DESHOUX, MARTIN, BEAUJOUAN, TROUBOUL, GARDAN, KAZMIERCZAK, TULANE, CALVEZ, BOURASSEAU, BRIZARD, HAISSANT, PLARD, MELLET, KERIBIN, DUPONT, DEROCHÉ, THELOHAN, PAIZEE, LALANDE, BARREL, LAINE, LANDEL, LOUIS, PILARD, DENIEL, MENARD, GUIHEUX.

. les délégués suppléants

Mme GOIZET	pour	M. LEMOINE
M. BERTHIAUX	pour	M. DERVAL
M. GUILLOIS	pour	M. DUTEMPLE
Mme BRIEUC	pour	M. GUYOT
M. PAUMELLE	pour	Mme ALLAIN
Mme RIDARD	pour	Mme MOUTEL

formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. BRIAND, Mme BROSSAULT, M. FERRE, M. EON (excusé), M. LEFEVRE (excusé), M. ADAM, M. RINFRAY, M. CHEDMAIL, M. BEAUFILS, M. THEBAUD (excusé), M. GELDREICH (excusé).

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION

M. JOURDAN	Directeur de la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Rennes
Mlle GUERIN	Conseillère de la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Rennes
Mme MOREL	Adjointe à la Directrice de la Communauté de communes
Mme DINDAULT	Directrice Générale des Services de la Communauté de communes

Toutes les communes étaient représentées à l'exception de : LA COUYERE

M. GENDROT Daniel a été élu Secrétaire de séance .

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Communautaire, le Président informe l'Assemblée des décisions de Bureau prises le 30 août 2011.

Puis il propose d'adjoindre le points suivant à l'ordre du jour de la réunion ⇨

. Lancement de la consultation relative à l'animation des espaces Jeunesse

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'examiner cette question supplémentaire en cours de séance.

*** RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DU SMICTOM DU NAR ***

Le SMICTOM du NAR a transmis à la Communauté de communes, son rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité de service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Ce rapport doit être présenté au Conseil Communautaire.

Pour une plus large diffusion, ce document a été également adressé à chaque maire des communes adhérentes à la Communauté de communes, et reste à disposition, pour consultation, des habitants du territoire.

Mme GARDAN – Vice-Présidente du SMICTOM, fait état des éléments marquants de l'année 2010, à savoir :

- Remise des diplômes aux 1ers « Guides-Composteurs » du SMICTOM : formation de bénévoles ayant pour mission de conseiller les habitants et de les aider à acquérir les bons gestes du compostage domestique.
- Signature d'une convention avec la Chambre d'Agriculture pour une période de 5 ans, visant à accompagner les agriculteurs vers les bonnes pratiques de gestion des déchets agricoles.
- Lancement de l'opération « Entreprises témoins » dont le but est d'aider les entreprises à réduire la quantité et la dangerosité de leurs déchets.
- Visite de la plateforme de compostage de St-Denis de Pile (33), dans le cadre de la réflexion menée pour implanter une plateforme de compostage sur le centre de transfert de Guignen. Ce qui permettrait de traiter localement les déchets organiques qui feraient l'objet d'une nouvelle collecte.
- Collecte de bidons lessiviels agricoles : au total 1,40 tonnes de bidons plastiques collectées et recyclées.
- Mise en œuvre d'animations pendant la semaine européenne de la réduction des déchets.
- Obtention des labels QualiTri et Qualiplus, pour le service de collecte des déchets ménagers « exemplaire » du SMICTOM du NAR.

Comme cela avait été présenté au Conseil Communautaire du 16 décembre 2010, le SMICTOM s'est intéressé à l'étude des projets suivants :

- Mise en place d'une redevance incitative, proportionnelle au nombre de fois où le bac à ordures ménagères est collecté, favorisant ainsi le recyclage et la réduction des déchets. Serait parallèlement organisée une collecte des biodéchets (concernant les déchets de cuisine).
- Les biodéchets ainsi collectés séparément pourraient alors être valorisés par compostage en mélange avec les déchets verts provenant des déchèteries, sur une partie du site du

Biffoué (à Guignen) appartenant au SMICTOM.

- Implantation d'un champ solaire, sur le même site du SMICTOM.

Il est à noter que la production globale d'ordures ménagères résiduelles a de nouveau baissé en 2010 : diminution de plus de 9 kg par habitant. Ce qui représente un ratio de 218 kg par an par habitant. Cette évolution est conforme aux objectifs envisagés dans le cadre du « Grenelle de l'Environnement » qui prévoient, depuis 2008, une baisse des ordures ménagères résiduelles de 5 kg / habitant / an, pendant 5 ans.

Si l'on ajoute la collecte sélective aux ordures ménagères, la production d'un habitant du SMICTOM passe de 312 à 300 kg, soit une diminution de 3,76 % entre 2009 et 2010.

Sur les emballages triés collectés en sacs, l'indice de refus passe de 20,11 % en 2009, à 19,53 % en 2010. Le tri s'est donc amélioré. Les campagnes de communication restent donc importantes pour sensibiliser les habitants à ce sujet. De plus, il est intéressant de préciser qu'il n'y a pas de refus pour les journaux / magazines collectés en apport volontaire, au niveau des « Points Recyclages ».

En ce qui concerne le mode de traitement des ordures ménagères, 89,70 % sont incinérés à RENNES. Seuls les déchets collectés pendant les arrêts techniques de l'usine de RENNES sont enfouis à LAVAL. De plus, l'usine d'incinération de VITRE a accepté de traiter plus de 45 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, réduisant ainsi non seulement la quantité de déchets enfouis, mais aussi le nombre de kilomètres parcourus jusqu'au lieu de traitement (par rapport au site de LAVAL).

Sur le périmètre du SMICTOM, il existe 7 déchèteries dont celle de BAIN DE BRETAGNE pour la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon. Leur gestion s'effectue dorénavant en régie interne (sauf celle de BAIN qui continue à fonctionner par le biais d'un marché de prestations). 2 agents gèrent l'entretien et les petites réparations (suite aux multiples dégradations subies en période de fermeture) de ces sites. A noter que ces agents ramassent des quantités importantes de déchets déposés devant les différentes déchèteries, celle de GUIPRY est particulièrement touchée par ce problème.

En 2010, plusieurs collectes exceptionnelles ont été organisées pour permettre aux particuliers ou aux professionnels de se débarrasser de déchets qui ne sont pas acceptés en déchèterie habituellement. Ce fut le cas pour les matériaux suivants :

- fibrociment : 12,7 tonnes récupérées lors de 2 collectes
- pneus : 1,04 tonne collectée
- peintures des professionnels : 0,842 tonne collectée dans le cadre d'une campagne menée en partenariat avec la Chambre des Métiers de de l'Artisanat
- déchets exogènes agricoles : 1.237 bidons lessiviels ont été déposés sur 5 sites (BAIN DE BRETAGNE, GUICHEN, GRAND FOUGERAY, MAURE DE BRETAGNE, PIPRIAC). La faible participation de la profession pour cette 1ère édition est décevante. Le camion de collecte de 26 tonnes n'était qu'à moitié chargé.

Les tonnages collectés en déchèteries pour 2010 ont globalement diminué même si la plupart des catégories d'apports, notamment valorisables, sont en augmentation. Cette baisse globale s'explique principalement par la diminution des apports en déchets verts (année sèche qui n'a pas favorisé la croissance des végétaux), couplée à la présence de stocks non expédiés (les quantités non évacuées seront reportées sur l'exercice 2011).

L'augmentation des quantités d'encombrants incinérables est en partie due à une meilleure répartition des tonnages dans les bennes appropriées suite à la reprise en régie des déchèteries.

La partie valorisable des déchets déposés en déchèterie a augmenté de façon générale en 2010,

avec une très nette progression du bois et des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). En 2010, la part des déchets valorisables représente 61,1 % du total des déchets collectés en déchèteries (hors déchets verts, déchets dangereux des ménages et gravats, contre 47,7 % en 2009. Ce qui génère une baisse significative des quantités enfouies.

La déchèterie de BAIN DE BRETAGNE est celle où l'on observe le plus de quantités de déchets collectées.

Il est à relever que le SMICTOM a engagé plus de 30.000 € de frais pour la sécurisation des déchèteries. Des problèmes de récupération, de violence et de dégradations sont récurrents sur 2 sites en particulier : MAURE DE BRETAGNE et GUIPRY. En 2010, 38 plaintes ont été déposées auprès des gendarmeries concernées pour principalement des vols avec effraction et des dégradations (dont 3 pour BAIN DE BRETAGNE, 11 pour GUIPRY, 8 pour PIPRIAC et 7 pour GUICHEN). Pour améliorer cette situation dans les déchèteries, le SMICTOM met en œuvre diverses actions : renforcement des moyens de fermeture des sites et des locaux, marquage des déchets ayant de la valeur à la revente, suppression des caissons du Relais très convoités par certains récupérateurs pour les textiles.

Par ailleurs, depuis le 1er décembre 2010, une prestation de tassage des bennes par un « Packmat » est mise en place, ce qui permet d'augmenter la densité des déchets collectés dans les bennes et donc de diminuer le nombre de rotations ou changements de bennes.

La communication reste une action forte du SMICTOM pour sensibiliser la population au tri des déchets. Un équipe de 3 ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets sillonne les communes du SMICTOM. En 2010, 3.600 personnes ont rencontré cette équipe qui a frappé à la porte d'environ 7.200 logements (taux de contact = 50 %). Les agents ont pour mission de rappeler les consignes de tri sélectif des emballages, de distribuer des sacs jaunes aux habitants, de sensibiliser la population à la réduction des déchets (en expliquant par exemple l'intérêt de pratiquer le compostage domestique des déchets verts et organiques).

De plus, ces agents de communication proposent des autocollants stop-pub à coller sur les boîtes aux lettres. Ce qui permet d'éviter environ 40 kg de papier par foyer. 21 % des personnes rencontrées ont accepté l'autocollant proposé.

Des animations scolaires (écoles maternelles et primaires) et adultes ont également eu lieu tout au long de l'année, ainsi que la tenue de stands sur différents événements se déroulant sur le territoire.

Mme GARDAN cite les différentes actions de prévention organisées sur 2010 :

- le programme local de prévention des déchets, avec pour objectif de diminuer de 7% les tonnages collectés par le SMICTOM.
- la création des premiers « guides-composteurs » diplômés : réseau de personnes relais d'information sur le territoire (sur la commune de ST-JUST).
- la distribution de composteurs, initiée depuis 2007 : 5.201 composteurs ont été distribués depuis cette date. Ce qui représente un taux de captage de 14,7 % des foyers.
- les soirées du compostage et du paillage : 4 conférences ont eu lieu à GUICHEN, TRESBOEUF, PIPRIAC et GRAND FOUGERAY.
- la promotion des couches lavables : un partenariat a été créé entre le SMICTOM, des assistantes maternelles pilotes et la crèche CHAMBOUL'TOUT de LAILLE pour sensibiliser les assistantes maternelles à cette pratique dans le cadre de leur exercice professionnel. A terme, et si l'expérience est concluante, une diffusion plus large du protocole d'utilisation et la mise en place de groupements d'achats de couches lavables sont envisagées.
- l'opération « Entreprises témoins » à laquelle ont participé 23 entreprises du territoire, qui ont pu bénéficier d'un diagnostic déchets personnalisé, débouchant sur des propositions

d'actions à mettre en place pour la réduction et une meilleure gestion des déchets.

- la promotion de l'eau du robinet, par la mise en place de l'animation « Bar à eaux » dont le principe repose sur la dégustation à l'aveugle de 3 eaux pour tenter de reconnaître l'eau du robinet, l'eau minérale et l'eau de source (en moyenne, seulement ¼ de bonnes réponses). Cette animation est à disposition des communes et associations. Il est à noter que la consommation d'eau en bouteille génère 10 kg de déchets plastiques par personne et par an. De plus, l'eau embouteillée est 100 à 300 fois plus chère que l'eau du robinet.
- la semaine européenne de la réduction des déchets ayant eu lieu du 20 au 28 novembre 2010, et à laquelle a participé le SMICTOM au travers de 6 animations qui ont touché environ 1.250 personnes.

D'un point de vue financier, les dépenses 2010 du service du SMICTOM représentent un total de : 6.746.848 € dont 73 % concernent la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages, et 17 % les déchèteries. Les collectes hebdomadaires des ordures ménagères résiduelles et des emballages sont assurées par la le prestataire de service VEOLIA.

Le tri des emballages est effectué à l'usine de RENNES, les emballages triés sont revalorisés et servent de matières premières dans l'industrie.

Les recettes du service sont assurées pour plus des ¾ par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Les autres recettes correspondent aux aides au recyclage matière et aux conventions de prestation d'édition de la redevance pour le compte des Communautés de communes.

La redevance est restée stable depuis 2006. Elle est perçue par les Communautés de communes puis reversée au SMICTOM. Les tarifs de l'année 2010 sont les suivants :

Pour les particuliers

- . tarif sans abattement : 151 €
- . tarif avec abattement : 106 €
 - Situations donnant lieu à abattement :
 - . Logement occupé par une personne seule
 - . Logement occupé en résidence secondaire
 - . Logement situé à plus de 200 m du passage du camion de collecte

Pour les professionnels

- . Collecte des déchets 1 fois par semaine
 - Utilisation minimale du service sans mise en place de bac dédié : 40 €
 - 1 bac de 80 litres : 64 €
 - 1 bac de 120 litres : 96 €
 - 1 bac de 240 litres : 192 €
 - 1 bac de 340 litres : 272 €
 - 1 bac de 660 litres : 528 €
- . Collecte supplémentaire une 2ème fois par semaine : double tarif

Pour les cantines – écoles : demi-tarif

Pour les communes : redevance à taux plein (151 €) pour 500 habitants

Déchèteries (tarifs revus au 1er octobre 2010) pour les professionnels

- . Gratuité pour les cartons, la ferraille et le bois
- . 12,50 € / m3 pour les déchets verts (15 € / m3 pour professionnels hors territoire)

. 18 € / m3 pour le tout venant et les gravats (22 € / m3 pour professionnels hors territoire)

. autres matériaux : interdits

Le nombre de factures émises en 2010 s'élève à un total de 38.638 (soit + 1,9 % par rapport à 2009). Sur ce total, il est observé un taux de réclamation de 4,05 %, en baisse de plus de 5 % par rapport à 2009. Sur ces 1.564 réclamations 423 concernent l'année 2009.

Enfin, le taux de recouvrement de la redevance est de 98,90 % pour Moyenne Vilaine et Semnon.

*** BILAN D'ACTIVITES 2010 DE MISSION LOCALE ***

M. JOURDAN – Directeur de la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Rennes, et Mlle GUERIN Cindy – Conseillère en Insertion à la Mission Locale assurant l'accueil des jeunes sur le territoire de la Communauté de Communes présentent aux délégués communautaires, leur bilan d'activités 2010.

Il est rappelé que la Communauté de Communes finance un ½ temps de conseiller pour bénéficiaire de l'action de Mission Locale. Ainsi, Mlle GUERIN dispose d'un bureau dans les locaux du Point Accueil Emploi de BAIN DE BRETAGNE. Son temps de présence a été renforcé localement : permanences assurées les mercredis, jeudis et les vendredis matins (+ présence un vendredi après midi par mois dans les Mairies du SEL DE BRETAGNE et de MESSAC, sur rendez-vous). Mission Locale a pour objet d'accueillir, informer, et orienter les jeunes de 16 à 25 ans ne relevant plus de l'Éducation Nationale, afin de les accompagner dans leur itinéraire d'insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, courant 2010, 267 jeunes ont été suivis par Mission Locale sur le territoire de Moyenne Vilaine et Semnon (ce qui représente une augmentation d'accompagnement de plus de 10 % de jeunes par rapport à l'année 2009). Ce public suivi se caractérise de la façon suivante ⇒

53 % sont des femmes

51 % ont entre 18 et 21 ans

49 % sont sans ressources

62 % sont hébergés dans leur famille

50 % ont leur permis de conduire

Sur ces 267 jeunes accueillis, 142 ont eu accès à un emploi (principalement des CDI ou contrats aidés), 41 ont été orientés vers une formation et 14 ont pu bénéficier du dispositif d'alternance.

Parallèlement à cet accompagnement, Mission Locale a mené des actions de partenariat, telles que:

« Module autonomie et mobilité professionnelle » réalisé avec une auto-école de BAIN DE BRETAGNE : 6 jeunes ont bénéficié de cette préparation au Code de la Route, avec un financement de Mission Locale par l'intermédiaire du FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)

Prestations d'orientation professionnelle en lien avec l'IBEP

Participation aux réunions organisées par la MEIF pour les projets du territoire

Partenariat avec le PAE de BAIN DE BRETAGNE qui est un espace de proximité où les jeunes ont accès à Internet, à de la documentation, et à divers outils les aidant à préparer leur recherche d'emploi

Partenariat avec GRAPHIC pour l'aide à la recherche d'emploi de personnes ayant une

reconnaissance RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

Partenariat avec le CDAS permettant de mettre en œuvre certaines stratégies communes et complémentaires pour accompagner les jeunes

....

*** INFORMATION SUR LA MISE EN OEUVRE DES SERVICES DE TRANSPORTS ***

M. THEBAULT – Vice-Président ayant en charge la Commission « Lien social & Solidarités », informe l'assemblée du résultat de la consultation lancée pour les 2 marchés suivants :

- Service de lignes de rabattement
- Service de transport à la demande

Compte tenu des critères de sélection, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 juillet dernier, a décidé de retenir les offres de la Sté ARMOR TRANSPORT SERVICE pour les 2 marchés de services, et pour la totalité des lots composant ces marchés.

Il est rappelé que ces lignes de transports sont opérationnelles depuis le 1er septembre.

Chaque délégué a reçu le dépliant réalisé par le service Communication de la Communauté de communes, mis à disposition de la population et présentant les 2 nouveaux services, ainsi que les tableaux réalisés par Floriane ELIOTT – Chargée de mission SMOOTH au Pays des Vallons de Vilaine, présentant différentes hypothèses de coût de ces services, selon leur utilisation.

Au regard de ces 15 premiers jours de service, certaines remarques apparaissent quant au fonctionnement de ces lignes :

- Problème de la contrainte de réservation préalable qui est difficilement compatible avec les usagers qui ont des horaires variables de travail.
- Observation sur le coût de l'appel pour ces réservations, qui représente un surcoût : il est à ce sujet rappelé que les appels sont traités en numéro local.
- Question sur la gestion des urgences de la part des usagers : comment prévenir le transporteur si on a un imprévu le jour même où l'on devait utiliser la ligne ?
- Concernant la tarification, il serait intéressant de prévoir un système de carte de 10 tickets.
- Le délai de 7 mn entre le dépôt par le véhicule de la ligne de rabattement et l'arrivée du car Illenoo, paraît un peu long. Celui-ci a été calculé par le transporteur, par mesure de précaution.
- Les élus de TRESBOEUF réitèrent leur demande pour que leur Commune soit plutôt orientée vers la gare de JANZE (à la place du trajet plus long proposé par la Communauté de communes, qui passe par les Communes suivantes : TRESBOEUF – LA BOSSE DE BRETAGNE – PANCE – POLIGNE).

En ce qui concerne les lignes de rabattement, un 1er bilan de fréquentation peut être présenté :

- 8 personnes se sont inscrites représentant 43 trajets simples réservés et 46 passagers transportés

Le détail des lignes ayant connu des réservations donne les résultats suivants (il s'agit des trajets réservés) :

- Ligne 2 (LE SEL DE BRETAGNE – SAULNIERES – Gare de JANZE) : 8 allers le matin vers 7 h, 5 retours le soir vers 18 h.

- Ligne 4 (TRESBOEUF – LA BOSSE DE BRETAGNE – PANCE – Arrêt de car de POLIGNE) : 16 allers le matin vers 7 h, 5 allers le matin vers 8 h, 2 retours le soir vers 18 h, 3 retours le soir vers 19 h.
- Ligne 5 (TEILLAY – ERCE EN LAMEE – Arrêt de car de BAIN DE BRETAGNE) : 1 aller le matin vers 7 h, 1 aller le matin vers 8 h.
- Ligne 6 (LA NOE BLANCHE – Gare de MESSAC) : 1 aller le matin vers 8 h, 1 retour le soir vers 19 h.

N'ont pas encore été activées les lignes 1 (LALLEU - LA COUYERE – Gare de JANZE), et 3 (LE PETIT FOUGERAY – CHANTELOUP – Gare de Corps Nuds)

M. TEBAULT rappelle que le service vient d'être mis en place, et qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. Il propose d'attendre une période de 3 mois pour ajuster cette offre de services. D'ici là, des efforts particuliers vont être consentis pour renforcer l'information et la communication auprès du grand public.

Par ailleurs, M. THEBAULT indique que certains usagers ont fait part de dysfonctionnements concernant le service de transport du Conseil général, en citant notamment l'incompréhension de découvrir la baisse du nombre d'arrêts proposé à POLIGNE par rapport à l'an dernier, alors que cet arrêt doit être traité comme un arrêt de haute qualité par le Département et que la Communauté de communes a prévu de rabattre sur celui-ci une ligne de ses propres services. Ainsi, M. MELLET propose d'organiser une réunion de travail avec le service Transports du Conseil général, les élus locaux, et les usagers et représentants du Comité de ligne, de façon à aborder ces questions qui relèvent là, de la compétence du Département et non pas de la Communauté de communes.

*** CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE PLANTATIONS BREIZH BOCAGE ***

Dans le cadre du Volet 3 du programme BREIZH BOCAGE, une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux de restauration du bocage du territoire de la Communauté de communes.

Cette consultation correspond à un marché à bons de commande, composé de 2 lots :

- Lot 1 : Création et restauration de talus
- Lot 2 : Plantations bocagères

Il s'agit d'un marché d'une durée d'une année avec possibilité de le reconduire 2 fois. La date prévisionnelle des travaux est fixée à l'automne 2011.

La Commission Environnement, puis la Commission d'Appel d'Offres ayant examiné les offres reçues pour cette consultation, M. LANDEL – Vice-Président, communique au Conseil Communautaire les conclusions de ces Commissions sur le choix des entreprises à retenir. A noter que les critères de choix se basaient sur la pondération suivante :

Prix de la prestation : 50%

Valeur technique : 50%

Pour le lot 1 « Création et restauration de talus », trois offres ont été étudiées. Il s'agit des entreprises suivantes :

EARL Lamy (35) avec deux sous-traitants : Philippe ROLLAND et SRTP des Côtes d'Armor pour une offre à 12 710 € HT – notée par la commission 2/5 pour le prix et 3/5 pour la valeur technique. Ce qui représente une note totale de : 5/10

SARL Nature et Paysage (35) pour une offre à 4 762 € HT – notée respectivement 5/5 et 4/5. Ce qui représente une note totale de : 9/10

SARL STDBL (53) pour une offre à 6 720 € HT – notée respectivement 4/5 et 3/5. Ce qui représente une note totale de : 7/10

Ainsi, il est proposé de retenir l'offre de la SARL Nature et Paysage qui a d'ailleurs déjà travaillé sur l'aménagement paysager de la zone de Château Gaillard et sur le programme BREIZH BOCAGE en Ille et Vilaine.

Pour le lot 2 « Plantations bocagères », seules deux offres ont été étudiées. Elles concernent les entreprises suivantes :

EARL Lamy avec la SARL La Sève (35) pour une offre à 126 737,50 € HT

SARL Nature et Paysage (35) pour une offre à 159 175,50 € HT

S'agissant du prix la première offre est la plus intéressante. Néanmoins ayant contacté d'autres territoires engagés dans le programme BREIZH BOCAGE où sont intervenues ces entreprises, il a été observé des problèmes de qualité des plants de la part de l'EARL Lamy.

C'est pourquoi, il a été demandé une garantie du taux de reprise des végétaux à l'EARL Lamy. Celle-ci a confirmé les garanties suivantes :

- 100 % de reprise la première année
- 90 % de reprise la deuxième année

cette garantie s'entendant par projet de plantations.

Ainsi, il est proposé de retenir l'offre de l'EARL Lamy, celle-ci ayant par ailleurs déjà assuré la fourniture de végétaux dans le cadre de campagnes de plantations de haies portées par la Communauté de communes.

Considérant l'avis de la Commission Environnement, et de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de retenir :

- la SARL Nature et Paysage (35) pour le lot n° 1, représentant un montant de marché de 4 762 € HT
- l'EARL Lamy avec la SARL La Sève (35) pour le lot n° 2, représentant un montant de marché de 126 737,50 € HT

Le Président est alors autorisé à signer ces deux marchés passés dans le cadre du Volet 3 du programme BREIZH BOCAGE.

Il est enfin demandé au Président de solliciter les aides pour ce programme de travaux BREIZH BOCAGE, tels que prévus dans le plan de financement de cette opération. A savoir :

50 %	Europe
20 %	Région Bretagne
20 %	Département d'Ille et Vilaine
10 %	Autofinancement Communauté de communes

*** EFFACEMENT DES RESEAUX SUR CHATEAU GAILLARD I ***

Le SDE 35 soumet à l'avis de la Communauté de communes l'étude détaillée concernant l'effacement de réseaux de Château Gaillard I, à BAIN DE BRETAGNE.

Il est proposé que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ainsi que du génie civil des réseaux de télécommunication soit assurée par le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE 35).

Le montant des travaux représente, aux conditions actuelles, un total à charge de la Communauté de communes de 107.359,60 €.

La Communauté de communes est ainsi invitée à se prononcer sur cette proposition.

Après avoir examiné l'étude détaillée réalisée par le SDE 35, et considérant le besoin de poursuivre l'effacement de réseaux sur l'ensemble du Parc d'Activités Intercommunal de Château Gaillard, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'engager la Communauté de communes à :

- réaliser les travaux indiqués ci-avant, aussitôt que le dossier aura été retenu par le SDE 35 qui assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux
- inscrire les crédits correspondants à cette opération, au budget « Développement Économique »
- verser une participation au maître de l'ouvrage à l'avancement des travaux

Il est alors donné autorisation au Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Il est enfin à noter que le Conseil Communautaire ayant examiné l'étude du SDE 35, propose que soit prévue dans ces travaux, la pose de fourreaux supplémentaires pour le passage de la fibre optique. Le coût de cette prestation sera alors intégralement pris en charge financièrement par la Communauté de communes.

*** AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE VÉGÉTAUX
POUR LA CAMPAGNE DE PLANTATIONS DE HAIES BOCAGÈRES 2010 / 2011 ***

Par décision du 30 novembre 2010, le Bureau a décidé de retenir les PEPINIÈRES LAMY FRÈRES pour fournir les végétaux destinés à la campagne de plantations de haies bocagères 2010/2011.

Ce marché a été signé sur la base des montants HT suivants :

- tranche ferme : 6.152,56 €
- tranche conditionnelle : 613,03 €

Or, pour la tranche conditionnelle, il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- ajout de prix unitaires
- modifications des quantités

Ainsi cet avenant a pour effet de passer le montant du marché, pour la tranche conditionnelle, de 613,03 € HT à 1.731,92 € HT (+1.118,89 €).

Le marché total avec les PEPINIÈRES LAMY FRÈRES passerait donc de 6.765,59 € HT à 7.884,48 €.

Cette proposition d'avenant dépassant une augmentation de plus de 5 % du marché initial, est ainsi soumise à l'avis du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la proposition d'avenant n°1 au marché de fourniture de végétaux pour la campagne de plantations de haies bocagères 2010 / 2011, représentant un montant supplémentaire de 1 118,89 € HT. Le Président est alors autorisé à signer cet avenant à passer avec les PEPINIÈRES LAMY FRÈRES portant le marché actuel à un nouveau total global de 7 884,48 € HT.

*** AVENANT N°2 AU MARCHE D'ANIMATION JEUNESSE ***

En janvier 2009, la Communauté de communes a conclu un marché de prestations de services avec la Fédération LEO LAGRANGE pour l'animation Jeunesse du territoire, sur une période couvrant 2009 à 2011, et représentant un montant total de 822.239 €.

Il est proposé de valider par voie d'avenant les points suivants, après accord de la commission Jeunesse :

- Le passage du temps de coordination Léo Lagrange à temps plein avec le découpage suivant : 75 % sur la coordination des espaces jeunes et 25% sur la coordination du C.E.L (Contrat Éducatif Local) de la commune de Bain de Bretagne. Les frais de coordination du C.E.L Enfance et Petite Enfance sont pris en charge par la commune de Bain de Bretagne, par remboursement à la Communauté de Communes.
- L'embauche à 75% d'un équivalent temps plein (contre 50 % initialement) du second animateur de Bain de Bretagne.
- La création d'un poste à temps plein, sur la période allant du 01/09/2011 au 31/12/2011, pour un animateur « volant » sur la commune de Pléchâtel Bourg et Chanteloup.

Cet avenant vient ajuster le marché, qui prend fin au 31 décembre 2011.

Le marché total passe donc de 822 239 € à 799 123 € (soit une moins-value de 23 116 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces propositions de modifications relatives au marché d'animation Jeunesse. Le Président est ainsi autorisé à signer l'avenant correspondant à ces modifications et venant actualiser le montant total du marché.

*** LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ANIMATION JEUNESSE ***

Comme cela a été présenté précédemment, la Communauté de communes a conclu un marché de prestations de services avec la Fédération LEO LAGRANGE pour l'animation Jeunesse du territoire, sur une période couvrant 2009 à 2011.

Ce marché arrivant à son terme au 31 décembre 2011, il est proposé de lancer une consultation pour renouveler ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le principe de lancement d'une consultation pour retenir le prochain prestataire qui assurera l'animation des espaces Jeunesse de la Communauté de communes. Ce marché suivra une procédure adaptée en vertu de l'article 30 du Code des Marchés Publics, et sera effectif pour une durée allant de 2012 à 2014.

C'est la Commission d'Appel d'Offres qui arrêtera le choix du prestataire pour l'animation Jeunesse. Il est ainsi donné autorisation au Président de signer le nouveau marché devant intervenir dans ce cadre.

*** AVENANT AU MARCHE PASSE AVEC LA STE ARGAL
POUR LE NETTOYAGE DES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ***

La Communauté de communes a passé un contrat de nettoyage avec la Sté ARGAL pour l'entretien de son Siège, ainsi que pour le Musée Eugène AULNETTE et le Planétarium.

Ce contrat a pris effet en 2010, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une période de 3 ans maximum. Il comprend les prestations suivantes :

- Pour le siège de la Communauté de communes

Lavage et séchage de la vitrerie sur les 2 faces	1 fois par an
+ lavage et séchage de la vitrerie extérieure	1 fois supplémentaire par an (en octobre)
Essuyage des huisseries	1 fois par an
Nettoyage des gouttières	1 fois par an
Nettoyage des coursives extérieures	1 fois par an
Vérification de l'état de la toiture et des évacuations	1 fois par an

- Pour le Musée Eugène AULNETTE

Lavage et séchage de la vitrerie sur les 2 faces	1 fois par an
Essuyage des huisseries	1 fois par an
Nettoyage des gouttières	1 fois par an
Vérification de l'état de la toiture et des évacuations	1 fois par an
Nettoyage des panneaux photovoltaïques	1 fois par an
Nettoyage du panneau « Musée Eugène Aulnette »	1 fois par an
Mise à disposition de 2 personnes et du matériel (pour une journée de nettoyage complet du musée)	1 fois par an

- Pour le Planétarium

Lavage et séchage de la vitrerie sur les 2 faces	1 fois par an
Essuyage des huisseries	1 fois par an

Le coût de ces prestations se décompose ainsi :

Pour le siège de la Communauté de communes	500 € HT
Pour le Musée Eugène AULNETTE	392 € HT
Pour le Planétarium	60 € HT

A la demande des associations qui occupent et assurent l'animation des équipements culturels, et après contrôle des services de la Communauté de communes, la Sté ARGAL a établi une proposition d'avenant au contrat d'entretien correspondant à un deuxième passage au Musée et au Planétarium, selon les prestations supplémentaires suivantes :

- Pour le Musée Eugène AULNETTE

Lavage et séchage de la vitrerie sur les 2 faces	1 fois supplémentaire par an
Essuyage des huisseries	1 fois supplémentaire par an
Mise à disposition de 2 personnes et du matériel (pour une journée de nettoyage complet du musée)	1 fois supplémentaire par an

- Pour le Planétarium

Lavage et séchage de la vitrerie sur les 2 faces	1 fois supplémentaire par an
Essuyage des huisseries	1 fois supplémentaire par an
Nettoyage des gouttières	1 fois par an

Vérification de l'état de la toiture et des évacuations 1 fois par an

Ce qui représente un coût annuel supplémentaire de :

342 € HT pour le Musée Eugène Aulnette

110 € HT pour le Planétarium

Cette proposition d'avenant dépassant une augmentation de plus de 5 % du marché initial, est soumise à l'avis du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, considérant le besoin supplémentaire d'entretien des équipements culturels de la Communauté de communes recevant du public,

le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la proposition d'avenant telle que présentée ci-avant, relative au marché d'entretien passé avec la Sté ARGAL. Ainsi, le Président est autorisé à signer cet avenant n° 1 représentant un coût annuel supplémentaire de 452 € HT décomposé comme suit :

342 € HT pour le Musée Eugène Aulnette

110 € HT pour le Planétarium

*** COTISATION 2011 POUR IDEA 35 ***

Il est soumis à l'avis du Conseil Communautaire l'appel à cotisation 2011 émis par IDEA 35 – agence de développement économique de l'Ille et Vilaine.

Il est rappelé que IDEA 35 a pour missions :

par le biais de son Pôle Entreprises,
d'attirer les entreprises exogènes et favoriser la création d'emplois en Ille et Vilaine

par le biais de son Pôle Territoires,
de renforcer l'attractivité du département : pour cela, le Pôle Territoires accompagne les Communautés de communes et d'agglomération, dans leur stratégie de développement économique.

La cotisation sollicitée auprès de la Communauté de communes, représente un montant de 4.611 €, et reste inchangée depuis maintenant 4 ans.

Ainsi, après délibération, le Conseil Communautaire, considérant l'intérêt d'un point de vue développement économique, du partenariat mené avec IDEA 35, approuve à l'unanimité le versement d'une cotisation de 4.611 € en faveur de cette association, pour l'année 2011.

*** DEMANDE DE SUBVENTION 2011 DANS LE CADRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL ***

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la demande de subvention établie pour l'année 2011, dans le cadre du Contrat Éducatif Local (CEL), correspondant au volet Jeunesse.

Rappel des objectifs visés par Le Contrat Éducatif Local :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune par le développement d'actions

éducatives complémentaires à celles de l'école et de la famille.

- Mobiliser tous les partenaires et les acteurs éducatifs (administration de l'État, collectivités territoriales, associations sportives, éducatives et culturelles, parents et organismes sociaux) autour de la définition d'un projet éducatif local qui met en cohérence les différents temps de vie de l'enfant et du jeune (scolaire, périscolaire et extrascolaire)

Les acteurs concernés par la contractualisation :

- les services de l'État
- La commune de Bain de Bretagne pour le volet enfance
- La Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon pour le volet jeunesse

Les objectifs de l'action mise en œuvre sur le territoire de la CCMVS :

- Favoriser l'implication des jeunes (être acteur de leurs loisirs) et leur autonomie
- Proposer des actions en tenant compte du rythme et des temps de vie du public concerné
- Travailler en complémentarité avec tous les acteurs éducatifs pour permettre un accompagnement du jeune dans sa globalité.

Le programme d'actions proposées par les espaces jeunes communautaires, se décline ainsi :

* **Séjours estivaux** : départ en vacances encadrés ou autonomes (pour les plus de 16 ans) des jeunes pendant la période estivale

* **Ateliers dits de formation** organisés à l'année et visant à favoriser l'expression corporelle et l'image de soi (danse orientale, hip-hop...), les activités dites manuelles et relatives à la créativité et l'innovation.

* **Organisation de temps forts** dans l'animation, durant les différentes périodes de vacances scolaires par la programmation d'activités de loisirs riches et diversifiées, en concertation avec les jeunes usagers. Développement des logiques d'implication des jeunes dans le fonctionnement de l'équipement, visant à favoriser leur prise d'autonomie.

* **Structuration d'un service de ludothèque** au sein de l'espace Jeunes par l'implication des jeunes dans son fonctionnement, ainsi que la participation d'un réseau de bénévoles de tout âge, mobilisés pour soutenir l'action. Encouragement des modes de fonctionnement favorisant l'inter-génération.

* **Mise en place d'un créneau hebdomadaire dédié à l'accompagnement à la scolarité** pour les élèves de collège. Mobilisation d'une équipe de bénévoles accompagnant les jeunes lors des moments d'échanges. Réunir les conditions pour permettre aux jeunes d'aborder leur travail scolaire de manière plus autonome, et dans des conditions sereines.

* **Poursuite et consolidation des Points Anim'Ecoute**, véritables passerelles entre les espaces Jeunes et les établissements scolaires présents sur la commune de BAIN-de-BRETAGNE (2 collèges, 2 lycées). Présence des animateurs sur les temps méridiens, afin de repérer les jeunes souhaitant s'investir dans une démarche de projets (qu'ils soient individuels ou collectifs), et diffusion autour des activités et services proposés à l'espace Jeunes. Ces moments permettent également d'accroître la lisibilité sur le rôle et la fonction de l'animateur Jeunesse, et de mieux présenter l'accompagnement qu'il peut apporter aux jeunes souhaitant s'engager dans une telle démarche.

* **Prévention des conduites à risques** en général et plus particulièrement autour de la question du jeu. Programmation d'interventions destinées à former les animateurs, puis informer les jeunes usagers des risques qu'ils encourent en utilisant à mauvais escient les instants dédiés au jeu, particulièrement lorsque celui-ci se pratique via Internet, ou sur un support multimédia (jeux en réseaux, jeux en ligne...).

* **Festival du jeu intergénérationnel** réalisé une fois par an à destination de tous les habitants de

la CCMVS. Implication des jeunes dans la préparation et l'animation des deux jours du festival.

Après examen du programme d'actions proposées par les espaces jeunes du territoire de la Communauté de communes, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces propositions, et autorise le Président à présenter auprès des services de l'État, une demande de subvention établie pour l'année 2011, dans le cadre du Contrat Éducatif Local (CEL), correspondant au volet Jeunesse, et selon le tableau de financement suivant :

Montant de la subvention sollicitée = **5.000 €**

Dépenses		Recettes	
Prestations de service	4.500 €	DDCSPP	5.000 €
Achat matières et fournitures	4.000 €	CCMVS	11.790 €
Assurance	1.300 €	Organismes sociaux (CAF sac à dos)	1.080 €
Publicité	2.500 €		
Déplacements	500 €		
Rémunération personnel	12.070 €		
	24.870,00 €		24.870,00 €

*** DEMANDE DE SUBVENTION DE TEILLAY, AU TITRE DU DEVELOPEMENT DURABLE ***

La Commune de TEILLAY a fait parvenir à la Communauté de communes, une demande de subvention, au titre du développement durable, pour la construction de son nouvel atelier technique.

Ce projet a été examiné par le service de Conseil en énergie du Département. Il apparaît que le niveau d'isolation prévue respecte les valeurs de référence prescrites par le label BBC Effinergie.

Le coût des ouvrages à caractère environnemental (intégrant un dispositif de récupération des eaux de pluie, une charpente et bardage bois, des menuiseries extérieures aluminium avec double vitrage, une isolation dépassant les exigences RT 2005, un éclairage extérieur sur détecteur de présence, ...) représente un total de 47.540 € HT. A noter que les prescriptions RT 2012 ne sont pas obligatoires pour les ateliers techniques.

Ainsi, la subvention sollicitée par la Commune s'élève à 50 % d'un plafond de dépenses de 40.000 € HT, soit 20.000 €.

Cette demande de subvention est soumise à l'avis du Conseil Communautaire.

Considérant que la demande de la Commune de TEILLAY s'inscrit dans la politique de la Communauté de communes en faveur du respect de l'environnement, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer à la Commune, une subvention de 20.000 € pour soutenir son projet de construction d'atelier technique intégrant des principes de développement durable.

Cette subvention sera versée à la Commune de TEILLAY, sur présentation des justificatifs de paiements relatifs à ce projet, faisant apparaître les coûts concernant les travaux propres aux critères de développement durable.

* CO-FINANCEMENT D'UN PROJET LEADER *

Le Bureau soumet au Conseil Communautaire le projet de dossier LEADER dont la Communauté de communes est porteur. Il s'agit d'une action de sensibilisation à la culture des gens du voyage – action menée en collaboration avec la Communauté de communes du Canton de Guichen, ainsi que celles de Montauban de Bretagne et de la Roche aux Fées, et la Commune de Noyal sur Vilaine.

Ceci consiste en la réalisation d'une exposition itinérante, associée à un programme d'animations (micro-trottoirs avec les espaces jeunes du territoire, concerts de musique de l'Est avec la participation des écoles de musique, prise de photos, spectacle, ...) pour sensibiliser à l'accueil des gens du voyage tout en favorisant la rencontre entre les différents habitants et les acteurs du territoire.

L'exposition itinérante a pour objectifs principaux :

- de faire connaître les aires d'accueil et les gens du voyage qui y vivent. De transmettre des éléments propres à leur culture : mobilité, organisation familiale, religion, ...
- de faire ressortir les préjugés des gadjé à l'égard des gens du voyage, et aussi ceux des gens du voyage à l'égard des sédentaires
- de créer un lien entre les différents habitants d'un même territoire
- de contribuer à l'acceptation de cultures différentes

Le budget prévisionnel de ce projet se présente ainsi :

Récapitulatif postes de dépenses		Ressources		
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financement		Montant (€)
Dépenses faisant l'objet d'une facturation				
Prestation (animations sur le territoire de la communauté de communes, achat de matériel, communication)	4 902,00	Communauté de communes (Fonds propres)	CCMVS	2 409,00
		Autre source de financements publics : Communauté de communes	Janzé Noyal Montauban ACSOR	200,00 200,00 200,00 200,00
Autres : frais administratifs		TOTAL co-financements/DPN*	36%	3 209,00
		Feader	44% DPN*	3 922,11
Salaires et charges consacrés au projet.	4 012,49	TOTAL DPN + Feader	80 %	7 131,11

Autres :		Autofinancement privé ou public	20% GIP AGV35 CC MVS	500,00 1 283,38
TOTAL DEPENSES	8 914,49	TOTAL RECETTES		8 914,49

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le portage du projet de sensibilisation à la culture des gens du voyage. Cette opération représente un budget total de 8.914,49 €.

Ainsi, il est décidé de financer à hauteur de 2.409,00 € la mise en place de ce projet, sur les fonds propres de la Communauté de communes, en co-financement du Feader, qui s'élève à 3.922,11 €. L'autofinancement de la Communauté de communes représente alors un montant de 1.283,38 €.

Le Président est donc autorisé à solliciter le Feader, pour soutenir le financement de ce projet.

*** URGENCE HUMANITAIRE POUR LA SOMALIE ***

L'association « ACTION CONTRE LA FAIM » lance un appel d'urgence humanitaire pour venir en aide aux pays touchés par la sécheresse, et la dégradation de l'état nutritionnel de leur population, qui se propage au niveau de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Ethiopie, Kenya et Somalie).

La situation humanitaire et nutritionnelle des populations (plus de 10 millions de personnes touchées) devrait continuer à empirer au fil des semaines. L'ampleur de cette crise a amené les Nations Unies à décréter officiellement l'état de Famine dans 2 régions du centre de la Somalie. Les familles issues de ces régions déjà très pauvres et vulnérables, sont dans l'incapacité de se nourrir et se trouvent forcées de quitter leur pays pour survivre. Plusieurs milliers de Somaliens fuient chaque jour vers le Kenya ou l'Ethiopie où des camps de réfugiés se sont constitués. Les conditions de vie de ces camps sont catastrophiques.

Il y a donc urgence à agir, c'est pourquoi ACTION CONTRE LA FAIM sollicite l'ensemble de ses partenaires et des collectivités locales.

Le Bureau ayant examiné cette question propose au Conseil d'attribuer une aide humanitaire de 1.000 € pour l'association « ACTION CONTRE LA FAIM »

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur cette demande d'aide exceptionnelle.

Considérant la situation d'urgence humanitaire que connaît plus particulièrement la Somalie, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, par solidarité, d'accorder une subvention de 1.000 € en faveur de l'association « ACTION CONTRE LA FAIM ».

*** CESSION DU MICRO TRACTEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ***

La Communauté de communes dispose, depuis janvier 1998, d'un micro-tracteur de marque GOLDONI utilisé par le chantier d'insertion. C'est un engin qui a été acquis au prix de 14.635 €.

Depuis ces dernières années, le micro-tracteur a subi de fréquentes réparations. Pour information, le coût d'entretien en 2010 s'élève à 871,23 € TTC, et 357,89 € TTC pour le début de l'année 2011. Actuellement, il est entreposé chez RIGAUD MOTOCULTURE étant à nouveau en panne (coût de la réparation évaluée à plus de 1.500 €).

Il est à signaler que la Communauté de communes a acquis en début d'année, un nouveau tracteur de marque KUBOTA (au prix de 19.700 € HT).

Le GOLDONI n'a plus d'usage aujourd'hui, et son entretien coûte à la collectivité. Ainsi, il est proposé de le vendre. Sa valeur a été estimée par RIGAUD MOTOCULTURE à hauteur de 1.000 € en l'état actuel. M. Robert GOUPILLON s'est déclaré intéressé par cette occasion.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la cession de son micro tracteur de marque GOLDONI, en faveur de M. Robert GOUPILLON, au tarif de 1.000 €.

*** MODIFICATION DE LA LISTE DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AU PAYS TOURISTIQUE DES PORTES DE BRETAGNE ***

Aujourd'hui, la liste des représentants de la Communauté de communes au Syndicat Mixte du Pays Touristique des Portes de Bretagne, se présente ainsi :

4 délégués titulaires :

. Patrick DERVAL	. Jean-Paul TROUBOUL
. Yvon MELLET	. Jean-Paul HILLIGOT

4 délégués suppléants :

. Constant CHEDMAIL	. Gilbert LANDEL
. Gilbert MENARD	. Bruno BARREL

A la demande de M. MELLET, et en accord avec M. LANDEL, il est présenté à l'avis du Conseil Communautaire la modification suivante :

4 délégués titulaires :

. Patrick DERVAL	. Jean-Paul TROUBOUL
. Gilbert LANDEL	. Jean-Paul HILLIGOT

4 délégués suppléants :

. Constant CHEDMAIL	. Yvon MELLET
. Gilbert MENARD	. Bruno BARREL

Cette proposition est alors soumise au vote du Conseil Communautaire.

Nombre de votants : 40

La nouvelle représentation de la Communauté de communes au Syndicat Mixte du Pays Touristique des Portes de Bretagne, est adoptée par 40 voix pour, selon le détail ci-après :

4 délégués titulaires :

. Patrick DERVAL	. Jean-Paul TROUBOUL
. Gilbert LANDEL	. Jean-Paul HILLIGOT

4 délégués suppléants :

. Constant CHEDMAIL	. Yvon MELLET
---------------------	---------------

*** AMORTISSEMENTS ***

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité, l'additif qui suit, relatif aux délibérations du Conseil de Communauté prises antérieurement les 05/12/1996, 01/04/1997 et 31/03/1998 en matière d'amortissement, de façon à déterminer les durées d'amortissement de certains biens dont l'amortissement est obligatoire :

- | | | |
|------------------|-------------------------|--------|
| . Plantations | durée d'amortissement : | 15 ans |
| . Frais d'études | durée d'amortissement : | 3 ans |
-

*** DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL ***

Par délibération du 31/03/2011, le Conseil de Communauté a approuvé le Budget Primitif Principal 2011 de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon.

Certains biens supplémentaires devant être amortis, Le Président propose donc d'apporter la décision modificative n° 2 suivante au BUDGET PRINCIPAL 2011 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Total Section de fonctionnement		10 350 623 €	10 350 623 €
art. 6811/Chap.042	Dotations aux amortissements	13 300 €	
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-13 300 €	
Sous-Total D.M. n°1 – Section de fonctionnement		0 €	
Total Section de fonctionnement avec DM n°2		10 350 623 €	10 350 623 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Total Section d'investissement		2 649 795 €	2 649 795 €
art. 28181/Chap.040	Amort. Installations générales		13 300 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		-13 300 €
Sous-Total D.M. n°1 – Section d'investissement			0 €
Total Section d'investissement avec DM n°2		2 649 795 €	2 649 795 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, cette décision modificative n° 2 à appliquer au BUDGET PRINCIPAL 2011.

*** DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ***

Par délibération du 31/03/2011, le Conseil de Communauté a approuvé le Budget Primitif DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2011 de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon.

Certains biens supplémentaires devant être amortis, le Président propose donc d'apporter la décision modificative n° 1 suivante au BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2011 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Total Section de fonctionnement B.P. 2011		2 610 013 €	2 610 013 €
art. 6811/Chap.042	Dotations aux amortissements	2 700 €	
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-2 700 €	
Sous-Total D.M. n°1 – Section de fonctionnement		0 €	
Total Section de fonctionnement B.P. 2011 + DM n°1		2 610 013 €	2 610 013 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Total Section d'investissement B.P. 2009		3 799 470 €	3 799 470 €
art. 28121/Chap.040	Amort. Plantations d'arbres		1 600 €
art. 28158/Chap.040	Amort. Autres installations		1 100 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		-2 700 €
Sous-Total D.M. n°1 – Section d'investissement			0 €
Total Section d'investissement B.P. 2011 + DM n°1		3 799 470 €	3 799 470 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, cette décision modificative n° 1 à appliquer au BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2011.

*** QUESTIONS DIVERSES ***

↳ M. THEBAULT – Vice-Président ayant en charge la Commission « Lien Social & Solidarités », souhaite faire part à l'assemblée, du travail engagé avec sa Commission et les acteurs locaux pouvant être intéressés par le projet d'Épicerie sociale ou solidaire pour le territoire de la Communauté de communes.

Depuis le mois de mai dernier, 2 réunions « ouvertes » au monde associatif ont été organisées, ainsi qu'une nouvelle visite de l'épicerie sociale « EPISOL » de VITRE.

A chacune de ces réunions, ce ne sont pas moins de 25 personnes qui se sont mobilisées représentant les responsables sociaux de l'Agence Départementale des Vallons de Vilaine, les CCAS, les Restos du Cœur, le Secours Catholique, Alcool Assistance, Mode d'Emploi, l'AVEC.

Lors de la 1ère rencontre, il a été présenté :

l'historique de la réflexion menée au niveau de la Communauté de communes, sur l'éventualité de créer une épicerie sociale ou solidaire

la définition d'une telle structure et ses grands principes de fonctionnement

le positionnement de la Communauté de communes vis à vis d'un tel projet

Lors de la 2nde rencontre, M. OLIVRY – Président de l'association « La Solidarité Vitréenne » est venu partager son expérience à partir de l'exemple de fonctionnement de l'épicerie de Vitré ouverte en septembre 2007. Il est à observer que, sur ce territoire, l'association « La Solidarité Vitréenne » exerçait déjà auparavant la distribution alimentaire, en partenariat avec la Banque Alimentaire de ST-MALO (années 1980). Leur projet s'est construit sur la base de la volonté de 4 acteurs locaux : le CCAS de Vitré, le CDAS, le Centre Social et Socioculturel du Pays de Vitré et l'association.

Le fonctionnement de cette épicerie est assuré par une équipe de 60 bénévoles. Les organismes sociaux sont les prescripteurs : les familles sont envoyées par le CDAS à l'épicerie, avec une fiche de prescription précisant la durée d'attribution (en moyenne 3 à 4 mois) pouvant être renouvelée.

Les locaux accueillant l'épicerie ont été acquis par la Ville de Vitré, et réaménagés. Ils comprennent une chambre froide positive et une autre négative. Des subventions ont été obtenues de la Caisse d'Épargne, à hauteur de 25.000 €, pour l'acquisition de matériel. La Sté PICART a fourni, sous forme de dons, les congélateurs. Ces locaux représentent une superficie de 270 m² dont 75 m² de magasin, 45 m² d'accueil et 1 bureau.

L'épicerie est ouverte 2 fois par semaine : le jeudi toute la journée, et le vendredi matin.

Aujourd'hui, M. THEBAULT souhaite que soit créée localement une association qui porterait le projet d'épicerie sociale ou solidaire sur BAIN DE BRETAGNE, la Communauté de communes pouvant mettre à disposition de cette association un local et participer aux frais de fonctionnement.

M. THEBAULT informe les délégués qu'il va prochainement adresser un courrier sollicitant chacune des Communes, pour qu'elles proposent la participation à ce projet d'un ou deux bénévoles par collectivité.

Enfin, M. MELLET précise que, dans le cadre de ce projet, il sera nécessaire de mutualiser non seulement le bâtiment, mais aussi les équipements avec l'association des Restos du Coeur.

↳ M. THEBAULT informe l'assemblée qu'il a dernièrement rencontré le propriétaire de l'ancien site du SUPER U localisé dans l'agglomération de BAIN DE BRETAGNE. Il a été discuté de la destination de ce site particulièrement bien placé, représentant une superficie de 1,8 Ha. Il s'agit d'un terrain qui pourrait intéresser la Commune ou la Communauté de communes, pour des futurs projets.

Considérant le positionnement stratégique de ce site, les délégués autorisent le Président à mener des négociations avec le propriétaire pour envisager une éventuelle acquisition. Sur cette question, un délégué s'abstient.

↳ M. MELLET informe enfin l'assemblée de la réflexion menée pour proposer un site d'accueil au festival WEST COUNTRY, pour l'année prochaine, le site actuel devant être utilisé par la Ville de BAIN DE BRETAGNE, pour y installer des équipements sportifs.

Ainsi, la Communauté de communes a proposé, à l'association WEST COUNTRY, à titre provisoire, une partie des terrains situés dans le périmètre du futur parc d'activités intercommunal de PLECHATEL. A ce sujet, M. MELLET tient à rappeler que l'acquisition de l'ensemble de ces terrains a été réalisée à l'amiable, sans qu'il ne soit fait appel à la procédure d'expropriation, contrairement à ce qui a été indiqué dans le journal local « L'ECLAIREUR ».

Il restera à trouver pour cette manifestation reconnue nationalement, un site d'accueil définitif à localiser de préférence non loin de BAIN DE BRETAGNE.

Affiché le 22 Septembre 2011

Le Président,

Yvon MELLET